



Formulaire d'inscription

FETE DU DISQUE DE VENTHÔNE

16-17 août 2008

La manifestation se déroulera à l'extérieur par tous les temps !

Nom & Prénom ou raison sociale
Adresse
Lieu
Téléphone/Natel/.....

Nombre indicatif de disques exposés

Vinyles 33 t
Vinyles 45 t
Vinyles 78 t
CD
Autres

Styles particuliers :

Je m'inscris pour la Fête du Disque : le samedi **16 août 2008 (16h00 – 24h00)**
 le dimanche **17 août 2008 (10h00 – 18h00)**

et souhaite réserver les éléments suivants:

Samedi : Place sans matériel à 20.- frs le mètre linéaire jusqu'à 2.5 ml CHF 50.-
(INSCRIPTION MINIMALE)
 Dimanche : Place sans matériel à 20.- frs le mètre linéaire jusqu'à 5 ml CHF 100.-
(INSCRIPTION MINIMALE)

+ Samedi : Mètre linéaire supplémentaire à 15.- frs le ml Nbre de ml : CHF .-
Dimanche : Mètre linéaire supplémentaire à 15.- frs le ml Nbre de ml : CHF .-

+ Table (200 x 60) à 30.- frs Nbre de table : CHF .-

+ Abri de marché (250 x 250) à 200.- frs CHF .-

+ Raccordement électrique (220V) - facultatif Forfait 30.- frs CHF .-

TOTAL CHF .-

A verser sur le compte **24'346.57 / 80608** **Fête du Disque**
CCP 19-6130-7 **Banque Raiffeisen Venthône-Miège**

Je déclare avoir pris connaissance et accepter le "Règlement et conditions de participation" au verso de la présente inscription.

Je désire recevoir en juin : 10 flyers 20 flyers 50 flyers 1 affiche 3 affiches 5 affiches

Lieu et date : Signature (+tampon) :

VALIDITE DE L'INSCRIPTION = PAIEMENT

REGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. La Fête du Disque de Venthône est réservée uniquement aux exposants-vendeurs de disques (vinyles ou CD) de cassettes ou de bandes magnétiques.
2. La Fête du Disque de Venthône du 16 et 17 août 2008 débute le samedi à 16h00 et le dimanche à 10h00 et se termine le samedi à 24h00 et le dimanche à 18h00. Elle se déroule dans la rue principale du village. **La manifestation aura lieu déroulera à l'extérieur par tous les temps.** Les exposants voudront bien se munir du matériel nécessaire pour se couvrir en cas de pluie.
3. Les emplacements sont définis et délimités par un marquage au sol par les organisateurs avec ou sans matériel selon commande lors de l'inscription. Les exposants-vendeurs s'engagent à respecter strictement les emplacements attribués par les organisateurs. La mise en place des stands doit être effectuée et terminée une demi-heure avant l'ouverture de la manifestation, soit avant 15h30 le samedi et 09 h 30 le dimanche.
4. **L'inscription est confirmée et considérée comme définitive dès le paiement du montant relatif au "Formulaire d'inscription"** au recto du présent règlement. Toute inscription non confirmée par règlement du montant dû sur le compte bancaire Fête du Disque de Venthône 24'346.57/80608 Raiffeisen Venthône-Miège, sera tenue en suspens et ne pourra donner lieu à la réservation d'un emplacement.
5. Les organisateurs sont au bénéfice d'une assurance RC manifestations. Ils déclinent toute responsabilité pour les dommages causés à la marchandise des exposants-vendeurs. Ceux-ci doivent donc s'assurer contre risques inhérents au transport, à l'incendie, aux dégâts d'eau, au vol simple.
6. Les organisateurs prendront toutes les mesures d'ordre et de sécurité qu'ils jugeront utiles pour le bon fonctionnement de la manifestation.
7. Les déchets devront être évacués par les soins des exposants.
8. **L'entrée à la Fête du Disque de Venthône est libre pour tout visiteur.**
9. **Renseignements** : Vincent Degen, président comité d'organisation, ch. des Planettes 34, 3973 Venthône, +41 79 515 65 59, degen@gren.ch.